

Compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2017

Présents: Delphine LAFUSTE, Gisèle DESTRUDEL, Leslie DUNNING, Alain MARTY, Gérard CHASTAGNOL, Jean-Luc VIVIER, Christel SEVERAC, SOULIE Dominique

Absent : Sheila ANTAKI, excusée a donné procuration à Les DUNNING

Aimé SABOT, excusé, a donné procuration à Delphine LAFUSTE

Secrétaire de séance : Delphine LAFUSTE

Début de séance à 20h30

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

-approbation du conseil du 8 septembre

-avenant n1 au contrat de maitrise d'œuvre du projet mairie-salle des fêtes fixant le forfait définitif de rémunération

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2017

Le compte rendu du 8 septembre a été approuvé à 10 voix sur 10.

1. Délibération sur le nouveau montant des travaux mairie salle des fêtes

Le montant des travaux a augmenté suite aux demandes de modifications de la phase APD.

Après étude du dossier APD et estimation des capacités financières de la commune, le conseil s'est prononcé sur le dossier :

abstention :0

vote contre la délibération :0

vote pour la délibération :10 sur 10

Le conseil après en avoir délibéré approuve le nouveau montant établi à cette phase Avant Projet Définitif sous réserve d'une étude plus approfondie avec l'architecte afin de peaufiner le projet et ses différents aménagements, en adéquation avec les capacités financières de la commune.

2. Délibération sur l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre du projet mairie-salle des fêtes : avenant N°1 « fixation du forfait définitif »

Suite à la validation de la phase APD, le conseil approuve à l'unanimité l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du projet.

Abstention : 0

Vote pour la délibération : 10 sur 10

Vote contre la délibération : 0

3. Devis adressage

Le maire a présenté un devis relatif à l'adressage (achat de panneaux d'indication) à titre informatif.

4. Délibération sur la redevance France telecom)

Monsieur le Maire explique que conformément au décret du 27 décembre 2005, les montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2017 (patrimoine comptabilisé au 31/12/2015), ils sont les suivants : 38.05 € par km et par artère pour les installations souterraines, 50.74 € pour les aériennes.

Comme les années précédentes, le Maire propose d'émettre le titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition du Maire et le mandate pour signer toutes pièces résultant de cette délibération.

Abstention : 0

Vote contre la délibération : 0 sur 0

Vote pour la délibération : 10 sur 10

5. Délibération sur l'avis sur l'enquête publique relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière sur la commune de Gigouzac

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur la commune de Gigouzac a été déposée. Une enquête publique a été ouverte du 7 novembre au 9 décembre 2017 à la Mairie de Gigouzac. Un dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact a été établi. La commune de Maxou étant incluse dans le périmètre du rayon d'affichage déterminé par la nomenclature des installations, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le dossier déposé en mairie.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté la délibération / Abstention : 10 sur 10

Vote pour la délibération concernant l'avis de l'enquête publique : 0

Vote contre la délibération concernant l'avis de l'enquête publique : 0

6. Délibération sur le RIFSEEP

Le RIFSEEP est l'ensemble des primes perçues par les agents de la fonction publique territoriale. Le montant de cette prime est fixé par l'employeur. Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Abstention : 5

Vote pour la délibération sur la mise en place du RIFSEEP : 5

Vote contre la délibération sur la mise en place du RIFSEEP : 0

Vu le nombre d'abstentions, le Maire décide de reporter ce point au prochain conseil afin d'apporter un complément d'information.

Questions diverses :

-prévision du goudronnage du Chemin de la fontaine du Mas de Lacombe jusqu'à l'accès à la dernière maison. Cette opération, après consultation du service compétent, se fera printemps 2018.

-reversement de la TVA : FCTVA perçue en 2017 = 2526€

Fin de la réunion : 22h55